

Arrêté n° 75D/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT**

Le Maire de la commune de Latour-Bas-Erne

VU le code de la route ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et R. 2213-1 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise SARL HUGON TRANSPORT – 36, chemin de l'Étang long 66380 PIA – d'autorisation de déposer d'un spa au domicile sis 29, rue Joan Tocabens, le mardi 8 juillet 2025 de 8h00 à 10h00 ;

CONSIDÉRANT que cette opération nécessite la mise en place de restrictions de circulation et de stationnement afin de garantir la sécurité de la circulation générale et des personnes chargées de leur exécution ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera déviée par rétrécissement de la chaussée, le mardi 8 juillet 2025 de 8h00 à 10h00 au droit du numéro 29, rue Joan Tocabens.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit sur ce même secteur et sur la même période.

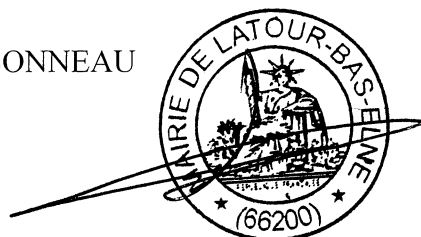
ARTICLE 3 : La signalisation temporaire correspondante sera mise en place par l'entreprise SARL HUGON TRANSPORT.

ARTICLE 4 : Une ampliation de cet arrêté sera transmise à l'entreprise SARL HUGON TRANSPORTS et sera affichée sur les lieux par ce dernier.

ARTICLE 5 : Le Maire, le Conseiller Municipal délégué à la sécurité, le Chef de la Brigade de la Gendarmerie de Saint-Cyprien et le Chef de service de la Police Municipale Mutualisée de Saint-Cyprien, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Latour-Bas-Erne, le 3 juillet 2025

Le Maire,
François BONNEAU



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- Affiché en Mairie de Latour-Bas-Erne le 03/07/2025.